

PRORÉFEI

Parcours administratif

DE L'INSCRIPTION À LA FACTURATION



Depuis 2018, PROREFEI est le dispositif de formation des Référents énergie au sein des entreprises industrielles, pour leur permettre :

- de structurer une démarche d'efficacité énergétique
- de piloter des solutions concrètes d'économies d'énergie
- d'échanger avec des pairs et des experts grâce à la Communauté des Référents énergie

**Ce dispositif est composé
de 4 formations à la carte :**

- le parcours de formation en 3 modules
- les 3 formations thématiques

La procédure d'inscription est identique pour l'ensemble des formations PROREFEI, qu'il s'agisse du parcours complet en 3 modules (formation à distance, présentielle et accompagnement individuel) ou des formations thématiques.

Avant la formation

Je choisis ma session (J+15 minimum) sur prorefefi.org et je contacte l'organisme de formation pour m'inscrire

NON

Mon entreprise (SIREN) compte
moins de 250 salariés

OUI

NON

Je vérifie si le **code NAF** de mon entreprise est éligible à la subvention **PROREFEI**

Ici

OUI*

Je complète le **bulletin d'éligibilité**

Ici

*si je suis éligible à la subvention PROREFEI, il n'y a pas de subrogation possible

si rattaché à OCAPIAT/OPCO2i

Je demande la convention et le programme de formation à l'organisme de formation

J'adresse à l'organisme de formation une copie de mon bulletin d'éligibilité, la convention de formation signée et le **prérequis le cas échéant** (rapport d'audit ou revue énergétique ou pré-diagnostic)

J'adresse une demande de prise en charge avec le bulletin d'éligibilité complété et signé avant le démarrage de l'action
NB : pour OCAPIAT et OPCO 2i, voir la page suivante

si non rattaché à OCAPIAT/OPCO2i

Je signe le bulletin d'éligibilité et l'envoie à prorefefi@atee.fr

Je reçois par mail l'avis sur l'éligibilité par l'ATEE

J'adresse à l'organisme de formation une copie de mon bulletin d'éligibilité, la convention de formation signée et le **prérequis le cas échéant** (rapport d'audit ou revue énergétique ou pré-diagnostic)

Je peux contacter mon OPCO pour étudier d'autres pistes de financements

Le stagiaire reçoit les informations qui lui permettent de débiter son parcours

Votre OPCO est OCAPIAT ou OPCO 2i ?

Suivez le guide !

Mon espace OCAPIAT Comment faire ma demande ?

Mon compte 2i Comment faire ma demande ?

J'adresse la demande de prise en charge validée par mon OPCO à mon OF

Je me connecte à mon espace OCAPIAT
sur le site <https://www.ocapiat.fr/>

Je sélectionne « **Subvention** »
dans l'onglet « **Je forme mes salariés** »

Je saisis l'**intitulé de la formation**
précédé de « **PROREFEI** »

Je charge le **bulletin de demande
d'éligibilité à la subvention PROREFEI**
ainsi que la **convention de formation** entre
l'entreprise et l'organisme de formation

OCAPIAT adresse la **décision de validation**
dont la demande d'éligibilité

Je me connecte à mon espace Mon compte
2i et je sélectionne « **Faire une demande** »
sur le site <https://www.opco2i.fr>

Je sélectionne « **Faire une demande** »
puis « **Autres demandes** »

Dans « **Prestataire de formation** » je cherche
le prestataire de formation concerné

Dans l'onglet « **La formation** », j'indique
« **PROREFEI Référent énergie** » dans « **Intitulé
de formation** », « **mixte** » dans modalités et
la date de début du M1 dans « **date de début** »

Plus bas sur la même page, j'indique dans
« **Axe de formation** » : « **PROREFEI** »

Enfin, je télécharge le **bulletin de demande
d'éligibilité à la subvention PROREFEI** et
la **convention de formation** entre l'entreprise
et l'organisme de formation dans l'onglet
« **Pièces jointes** »

Quand tout est validé en vert,
je clique sur « **Transmettre le dossier** »

OPCO2I adresse la **décision de validation**
dont la demande d'éligibilité

Une fois le parcours terminé



Contact : prorefei@atee.fr